

## Secours exceptionnel aux sinistrés des crues de la Seille de juin 1963

DDT39, département du Jura

PREFECTURE DU JURA  
Cabinet du Préfet.  
- - - -

Lons-le-Saunier, le 3 Juillet 1963

Le Préfet du Jura

à Monsieur le Maire de

A la suite de l'orage et des énormes trombes d'eau qui se sont abattus sur la région de dans la nuit du Juin dernier, des dégâts importants ont été causés aux biens mobiliers et immobiliers situés en bordure des cours d'eau ou sur le passage des eaux de ruissellement.

Je n'ai pas manqué de signaler l'ampleur de ces dégâts à M. le Ministre de l'Intérieur qui vient de me déléguer un crédit exceptionnel destiné à secourir les sinistrés les plus éprouvés.

Bien entendu, il ne s'agit nullement d'indemniser les pertes de biens ainsi subies - le crédit mis à ma disposition ne le permettrait d'ailleurs pas - mais seulement d'apporter une aide immédiate aux personnes qui, en raison de la modestie de leurs ressources, se trouvent dans l'impossibilité matérielle de reconstruire les biens perdus ou détériorés.

Pour me permettre de répartir aussi équitablement que possible les crédits dont il s'agit entre les personnes qu'il convient de secourir, je vous prie de bien vouloir me signaler ceux de vos administrés qui constitueraient incontestablement des cas sociaux.

Pour chaque personne que vous estimerez devoir me proposer au bénéfice d'un secours, je vous demanderais de bien vouloir consigner dans un tableau du modèle ci-joint, tous renseignements utiles sur la situation de famille et de fortune de l'intéressé ainsi que sur l'importance des dégâts subis.

Les renseignements que vous m'adresserez à l'appui de vos propositions devront constituer des éléments essentiels dans l'appréciation des secours qui seront éventuellement alloués, c'est-à-dire tout le soin qu'il convient d'apporter dans l'exactitude des indications fournies, lesquelles resteront bien entendu strictement confidentielles.

A noter enfin que j'attacherais du prix à recevoir vos propositions dans les plus brefs délais et au plus tard avant le 15 Juillet prochain.

Le Préfet,

Lettre du Préfet du Jura aux maires concernés

11 JUIL. 1963

Département du JURA

BLETTERANS, le 9 Juillet 19 63

ARRONDISSEMENT DE  
LONS-LE-SAUNIER



Le Maire de BLETTERANS

**BLETTERANS**

Téléphone 40

Monsieur le Préfet du JURA

Cabinet du Préfet

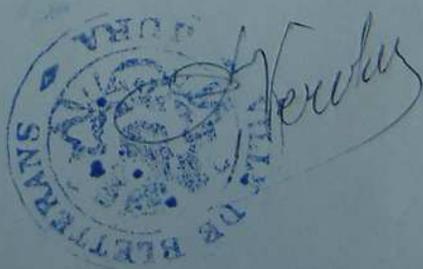
LONS-LE-SAUNIER

Référ: Votre lettre du 3 Juillet 1963

J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors des inondations survenues le 9 Juin dernier, quelques rez-de-chaussée du quartier du Champ de Foire ont été recouverts d'eau, mais s'il y a eu sans nul doute des dégâts, ils sont malgré tout d'une importance relative.

Aucune personne ne se trouve dans l'impossibilité matérielle de reconstituer ses biens détériorés et il ne se pose pas de cas social méritant d'être signalé .

Le Maire



Réponse du maire de Bletterans

DÉPARTEMENT  
DU JURA

Le 23 juillet 1963 195

ARRONDISSEMENT  
de LONS-LE-SAUNIER

COMMUNE  
DE  
**MACORNAY**

TÉLÉPHONE  
MAIRIE N 9

Le Maire de MACORNAY  
à Monsieur le Préfet du Jura



OBJET: Dégats causés par l'orage du 9 juin 1963.

En réponse à vos lettres des 3 et 19 juillet 1963,  
j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'aucun de mes administrés  
ne se trouve dans une situation difficile de nature à justifier  
exceptionnellement l'octroi d'un secours d'urgence à la suite  
de l'orage du 9 juin 1963.

Le Maire,



Réponse du maire de Macornay

DÉPARTEMENT  
DU JURA

Arrondissement et Canton  
de **Lons-le-Saunier**

MAIRIE  
DE  
**MONTMOROT**

Téléphone 10.46 Lons-le-Saunier

Montmorot, le 20 Juin 1963

Le Maire de MONTMOROT  
à  
Monsieur le PREFET du Jura.

OBJET: Inondations du 9 Juin 1963.

Faisant suite à ma lettre du 14 Juin courant, relative aux dégâts causés à Montmorot le 9 Juin consécutifs à la crue de la rivière "La Vallière".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après la liste des sinistrés de ma commune, tous domiciliés à Montmorot, qui ont subi des dommages assez importants occasionnés par ces inondations et qui ne sont pas assurés contre ces risques:

Noms et prénoms des sinistrés.	Nature des dégâts	Montant appro- ximatif des pertes
M. BAYARD Robert	:Logement et mobilier détériorés, bois emporté	: 520 frs
- CLAIREMIDY Gast	:Local commercial détérioré et marchandises :d'épicerie avariées	: 500 "
-FORESTIER André	:Détérioration de deux appartements	: 600 "
-GALLET Aimé	:1 veau et 17 lapins noyés, 2 moteurs électrique :détériorés, Bois et fourrages détruits	: 1.500 "
Mme PERREY Marie	:Logement et mobilier détériorés	: 500 "
M. RAISON Marcel	:Mur formant digue de protection contre l'inonda- :tion écroulé sur 40 mètres et détérioré sur 15 m. :dix ares environ de jardin potager raviné	: 5.000 "
-REVELUT Henri Carrossier	:10 moteurs électriques dont 2 neufs, 9 postes de :soudure électrique détériorés, bois d'oeuvre :imprégné d'eau, 135 heures de travail d'ouvriers :pour le nettoyage des ateliers.	: 5.500 "

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

Réponse du maire de Montmorot